



La Communauté de Communes
DU MASSIF DU VERCORS

bois énergie

Hangar de séchage de plaquettes forestières à Villard-de-Lans (38)



La forêt couvre les deux tiers de la Communauté de Communes du Massif du Vercors. Elle constitue une de ses richesses et elle doit faire l'objet d'une attention particulière car c'est une ressource naturelle dont l'exploitation contribue au développement local. Le territoire, en lien avec le Parc naturel régional, a montré son dynamisme pour mettre en valeur sa production et pour promouvoir le bois énergie. Cette orientation est un des axes de la charte forestière de territoire signée par la communauté de communes début 2006.

Plusieurs bâtiments publics sont équipés de chaufferies collectives et de réseaux de chaleur alimentés par du bois déchiqueté provenant essentiellement des forêts publiques et privées du massif du Vercors et il y a une volonté partagée de poursuivre dans cette voie. Le partenariat institué entre les Communes forestières, l'ONF et le Groupement des sylviculteurs des 4 Montagnes vise à mobiliser la ressource et à valoriser cette richesse forestière.

Afin d'assurer un approvisionnement pérenne et de qualité de ces chaufferies, la Communauté de Communes du Massif du Vercors a décidé de construire un hangar de stockage et de séchage de plaquettes forestières. Il est loué à COFORET (coopérative forestière) qui prend en charge son exploitation. Cette réalisation permet de réduire le taux d'humidité du combustible pour l'amener aux environs de 25%. S'inscrivant dans cette dynamique, le Syndicat Intercommunal Autrans/Méaudre projette un équipement comparable.

En construisant ce bâtiment, la Communauté de Communes, en partenariat avec tous les acteurs forestiers, valorise la ressource forestière, répond à la problématique de l'approvisionnement, structure la filière bois énergie du territoire et favorise le développement local. Elle contribue également à la promotion du bois énergie, combustible renouvelable qui réduit l'émission des gaz à effet de serre, et elle s'inscrit ainsi dans une démarche de développement durable.

JEAN FAURE

Président de la Communauté de Communes
du Massif du Vercors

Objectifs de l'installation

La Communauté de Communes du Massif du Vercors regroupe 7 Communes. Certaines, ainsi que des établissements publics et des bailleurs sociaux, utilisent le bois déchiqueté pour chauffer leurs locaux et pour alimenter des réseaux de chaleur. Cela représente une consommation annuelle totale d'environ 1 600 MAP*.

Il était donc nécessaire de créer un lieu de stockage de manière à centraliser la gestion et l'approvisionnement en combustible des Communes et de particuliers dans le futur. L'emplacement de Fenat a été retenu pour recevoir cette plateforme pour deux raisons principales :

- le site de Fenat appartenait déjà à la Communauté de Communes. Il était utilisé pour le stockage et le tri des bois
- il est situé à proximité de la plateforme communautaire de gestion des ordures ménagères. Une mutualisation des moyens sera donc possible : des engins seront utilisés sur les deux installations.

Les caractéristiques du hangar

- Dimensions : 30 mètres sur 15 mètres soit 450 m² pour une hauteur au faîte du toit d'environ 10 mètres
- Capacité de séchage : 2 000 à 2 500 MAP*/an environ
- La structure à ossature bois est assise sur un muret en béton. La charpente a été réalisée en bois local

Fonctionnement

Un procédé en deux temps :

- Un stockage des grumes jusqu'à ce que leur taux d'humidité atteigne environ 35 %
- Un broyage et stockage des plaquettes forestières dans le hangar de séchage

A environ 25 % d'humidité, les plaquettes forestières pourront être utilisées comme combustible de chauffage. Elles seront chargées dans une benne à destination des silos des chaufferies.

La Communauté de Communes du massif du Vercors a confié à la COFORET (Coopérative Forestière) l'exploitation du hangar de séchage. Cette dernière gère le broyage, le stockage et l'approvisionnement des chaufferies du territoire.

Investissements et subventions

- **Investissement total** : 325 000 € TTC
- **Subventions** :
 - FEDER (Fonds européens) : 52 800 € soit 16 %
 - ADEME : 59 000 € soit 18 %
 - Région Rhône-Alpes : 59 200 € soit 18 %
 - Conseil Général de l'Isère : 39 800 € soit 12 %

Total des subventions : 210 800 € soit 65 %

Réalisation

- Architecte : Frédéric MARBAIX - Autrans (38)
- Terrassement : Ent REPELLIN Frères - Méaudre (38)
- Maçonnerie : EIFFAGE TP - Pont en Royans (38)
- Charpente : ROYANS CHARPENTE - La Motte Fanjas (26)
- Voirie : SACER Sud Est - Eybens (38)
- Espaces verts : BEAUDOING Paysagistes – Villard-de-Lans (38)
- Accompagnement de projet : AGEDEN - Énergies Renouvelables en Isère - Grenoble (38)

* Mètre cube Apparent de Plaquettes



Le Bois Énergie - déchiqueté

Le choix du bois déchiqueté comme énergie, encore appelé « plaquette forestière », est en mesure de répondre aux différents objectifs qualitatifs et aux contraintes qui sont fixés lors de la réalisation d'une unité de chaufferie, collective ou individuelle. Utiliser le bois énergie c'est préserver l'avenir, en soutenant le développement durable et l'économie de notre territoire.

La capacité de mobilisation de bois énergie sur le secteur des Quatre Montagnes, dans les conditions actuelles d'exploitation, est évaluée à 10 000 tonnes/an soit environ 35 000 MAP*.

Contact

Communauté de Communes du massif du Vercors
135 av de la république
38250 Villard-de-Lans
E-mail : infos@vercors.org
Site internet : www.vercors.org

